



Le positionnement des Fédérations de la Drôme et de l'Isère

Les enjeux environnementaux sont extrêmement forts, le projet étant défini sur la tête de bassin de l'Herbasse, zone fragile et recelant des éléments floristiques et faunistique à forte valeur patrimoniale. Des perturbations directes seraient engendrées sur le site d'implantation par la perte d'une vaste surface de zone humide.

De plus, le fonctionnement hydrologique naturel des bassins versants de la Galaure et de l'Herbasse, se trouverait dégradé par les prélèvements d'eau dans la nappe. Ce phénomène serait aggravé par l'imperméabilisation de surfaces importantes, limitant sa recharge naturelle.

Des perturbations mal évaluées sur le massif des Chambarrans affaibliront encore davantage des étiages déjà sévères de la Galaure, de l'Herbasse et de la nappe Bièvre Valloire. Ces étiages estivaux sont dus en grande partie aux forts prélèvements agricoles. Une baisse quantitative de la redistribution de la ressource par la nappe bièvre Valloire serait, dans ce contexte, hautement préjudiciable aux rivières Veuzes et Orons.

De plus, les eaux usées par ce complexe et provenant des nappes rejoindraient la rivière Isère après traitement. Ce basculement de la ressource sur un autre bassin versant ne peut qu'être fortement dommageable.

Rappelons également que ces cours d'eau et leurs affluents comportent des espèces piscicoles protégées (lamproie de planer, truite fario, barbeau méridional, chabot) ainsi que d'importantes populations d'écrevisses à pattes blanches bénéficiant également d'un statut de protection national et européen. Ces espèces seraient directement impactées par une dégradation de la qualité des eaux, par une diminution de la quantité de la ressource et plus globalement par une modification de l'hydrologie complexe du site.

La dégradation environnementale pouvant résulter de la réalisation effective de ce projet est telle qu'il nous apparaît plus que nécessaire de garantir au plus haut niveau des procédures adéquates pour ce dossier et une totale transparence.

Les 45 000 pêcheurs que comptent la Drôme et l'Isère, seront, par la voie des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Drôme et de l'Isère particulièrement vigilants aux suites données à ce dossier.